

Etranger

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **50 (1962)**

Heft 23

PDF erstellt am: **16.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-270109>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Succès et déboires de la commerçante indépendante

Avec l'extension constante des grandes entreprises et les nombreuses possibilités d'emploi dans tous les domaines qui la caractérisent, notre époque n'est guère favorable au petit commerce, lequel est très souvent aux mains des femmes. Et pourtant, on trouve toujours encore des femmes qui reprennent ou ouvrent un magasin : veuves ou divorcées, femmes mariées qui ne peuvent pas prendre un poste à cause de leurs enfants, employées de longue date qui aimeraient être indépendantes, femmes qui se figurent qu'elles gagneront davantage ou pour lesquelles la possession d'un magasin représente le rêve de leur vie.

A cause de la concurrence existant aujourd'hui dans ce domaine, la reprise ou l'ouverture d'un commerce indépendant exige diverses conditions préalables qu'il faut bien considérer.

En premier lieu, mentionnons la joie au travail, le sens de l'ordre, une intelligence normale et des manières agréables. Puis des connaissances commerciales générales et de la branche particulière choisie.

Savoir où l'on va

Les débuts ont une grande importance, c'est pourquoi il faut tout prévoir avant de s'engager. Lors de la reprise d'un commerce, on doit examiner exactement le chiffre d'affaires et les bénéfices, dresser un inventaire détaillé des marchandises en tenant compte des « vieux rognissols ». Faut-il payer un dédommagement pour « Goodwill » ? On ne peut pas acheter une clientèle, mais il est évident que la bonne marche d'un affaire a son prix, qui ne doit pas être surestimé. En établissant le contrat de reprise, les points suivants sont à noter : si l'on convient d'une dette, celle-ci ne doit pas être trop élevée ; la vendeuse doit consentir à une interdiction de concurrence ; le bail doit être assuré, si possible pour quelques années, parce que, à l'heure actuelle, les démolitions d'immeubles sont à craindre partout. S'il s'agit de l'ouverture d'un nouveau magasin, les possibilités de concurrence doivent être étudiées soigneusement, les rentrées et les dépenses minutieusement évaluées.

Le côté financier est tout aussi important. De quel capital faut-il disposer et comment

se le procurer ? Si le capital personnel ne suffit pas, il est possible de faire un emprunt, mais celui-ci doit être assuré avant de faire le pas décisif. Il est toujours dangereux d'entreprendre une affaire avec un trop petit capital, en comptant sur les rentrées courantes, on ne gagne pas suffisamment tout de suite. Au contraire, au début, il faut remettre de l'argent. C'est pourquoi des réserves sont indispensables. Même plus tard, un certain capital d'exploitation est nécessaire parce que les rentrées et les dépenses ne coïncident pas toujours.

Si toutes ces conditions préalables, personnelles et matérielles, sont réunies, alors la future commerçante indépendante peut se lancer. Si, en outre, elle est dotée du véritable optimisme fait de confiance en la réussite, les pronostics sont favorables.

Pourtant, malgré tout, le succès ne vient pas nécessairement couronner les efforts de la propriétaire d'un magasin, car des événements imprévus peuvent se produire : maladie de la commerçante ou d'un membre de sa famille, décès, concurrence inattendue, crise provoquée par une guerre.

Les causes de l'insuccès

Evidemment que l'insuccès est dû, beaucoup plus souvent, au fait que les conditions énumérées plus haut ne sont pas suffisamment remplies. Il arrive qu'une très bonne employée ne s'en tire pas une fois qu'elle est devenue patronne, car autre chose est d'être la main droite d'une personne ou d'être la tête d'une entreprise et d'avoir des gens sous ses ordres. Celle qui désire posséder un magasin en propre dans l'espoir d'avoir moins de travail se fait des illusions et manquera probablement de persévérance. Il est aussi très risqué de reprendre un commerce qui ne marche pas bien, en se figurant qu'on s'en tirera mieux que son prédécesseur. C'est évidemment possible, mais il ne faut pas surestimer ses capacités. Des erreurs de calcul sont souvent la raison de l'insuccès : si l'on vend trop cher, on ne peut pas soutenir la concurrence ; si l'on vend bon marché, on ne gagne rien. L'assortiment des marchandises joue un grand rôle également ; la quantité de ces dernières doit être en rapport avec le chiffre d'affaires. Ce qui se vend mal est un capital mort et surcharge les comptes. Certains commerçants novices commettent la grosse erreur de confondre les rentrées d'argent avec le bénéfice net.

Malgré l'importance extrême que nous devons attacher à toutes les circonstances extérieures, la raison du succès ou de l'insuccès se trouve quand même dans la personnalité de la commerçante. Seule réussit celle qui remplit les conditions préalables nécessaires et qui met toutes ses forces au service de son affaire.

ASF

A OSLO

Congrès des femmes de carrières libérales et commerciales

La Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales a tenu son 9e Congrès à Oslo, du 25 au 31 juillet. Il réunissait 900 membres représentant 24 pays. Les Suissesses étaient au nombre de 30 ; elles étaient accompagnées par Mlle Helen G. Irvin (U.S.A.), bibliothécaire.

Le thème du congrès, « Recherches des voies pour la compréhension internationale », inspira débats et discours ; Mme Aase Bjerkholt, ministre au Parlement norvégien pour les questions familiales et alimentaires, demanda qu'on donne aux femmes de partout la possibilité de participer à toutes les améliorations que le progrès apporte dans la vie sociale et professionnelle.

Un geste d'amitié internationale pratique fut proposé aux membres du congrès en faveur de la formation professionnelle des jeunes filles du Centre des réfugiés de Ramallah, près de Jérusalem. Mlle Feller ayant souscrit, en tête de liste, la valeur d'une bourse pour une élève, on recueillit le montant de quatorze bourses parmi les congressistes. Ainsi, on répondit d'emblée et généreusement à la demande de Mme Bjerkholt.

En dehors des sujets professionnels qui sont l'objet des études permanentes des femmes de carrières libérales et commerciales, on entendit une impressionnante conférence sur la formation de la jeunesse au Nigeria, par Mme Manuwa, directrice d'une école de jeunes filles à Lagos, et un message de Mme Lakshmi Menon, membre du Parlement indien.

Séance solennelle d'ouverture, dîner de gala au restaurant des Naïades, avec allocation de Miss Tomlinson présidente émérite, soirée folklorique au musée de plein air norvégien, accueil hospitalier des Norvégiennes, tout contribua à offrir des heures de détente aux participantes du congrès.

¹ Voir, à ce propos, notre article en page 6.

SUISSE

Le Mouvement populaire des familles face à la hausse du coût de la vie et à la révision de la LAMA

Le Comité central de la Fédération suisse du Mouvement populaire des familles réuni à Lausanne, les 8 et 9 septembre, a procédé à une analyse des problèmes d'actualité et, notamment, l'évolution du coût de la vie et l'état des travaux de la révision de la loi fédérale sur l'assurance maladie et accidents LAMA. A l'unanimité, il a voté la résolution suivante : Le Comité central du MPF constate avec une grande inquiétude la cadence accélérée de la hausse du coût de la vie qui affecte particulièrement les budgets des familles avec enfants, compte tenu que cette hausse est particulièrement sensible dans l'alimentation et les produits de première nécessité. Une augmentation prochaine des prix du lait et des produits laitiers, des pommes de terre et de la viande accentuerait encore le mouvement de hausse et aussi le mécontentement grandissant parmi les consommateurs. Dans d'autres domaines, tel celui des loyers, les dernières autorisations officielles de hausses, l'introduction de la surveillance des loyers, la démolition inconsidérée d'immeubles localisés et la spéculation foncière, toujours florissante, produisent un renchérissement qui met un grand nombre de familles devant des difficultés financières souvent insurmontables, sans compter les milliers de familles qui ne trouvent pas à se loger à des prix abordables.

Devant cette situation, le Mouvement populaire des familles fait appel : aux consommateurs et locataires pour qu'ils résistent vigoureusement devant toute hausse injustifiée ; aux entreprises de production et de distribution ainsi qu'aux associations économiques et immobilières afin qu'elles luttent avec énergie pour éviter toute augmentation ; au Conseil fédéral, afin qu'il prenne toutes mesures propres à éviter que l'augmentation du prix du lait ne produise un renchérissement qui met un grand nombre de familles devant des difficultés financières souvent insurmontables, sans compter les milliers de familles qui ne trouvent pas à se loger à des prix abordables.

Quant à la révision de la LAMA, le Comité central du MPF constate avec amertume le retard apporté par l'introduction du droit des médecins dans cette

révision. Dans la position qu'elles doivent prendre prochainement, les fédérations des caisses-maladie et la Fédération des médecins suisses (chargées de trouver une solution à la réglementation des relations entre médecins et caisses) doivent avoir comme principal souci la protection des assurés et la mise en place d'une loi vraiment sociale. Il tient à attirer leur attention sur le fait qu'il n'est pas exclu qu'un référendum soit lancé par les assurés eux-mêmes contre une loi qui ne leur donnerait pas une sécurité suffisante, notamment en l'absence de convention ou par une classification des assurés conçue de telle sorte qu'elle livrerait un grand nombre d'entre eux à l'arbitraire. Pour sa part, le Mouvement populaire des familles continuera de lutter pour que la révision actuelle soit aussi efficace que possible et pour une révision fondamentale de cette loi dans le futur.

Société coopérative de cautionnement SAFFA

La tâche de la Société coopérative de cautionnement des femmes suisses, créée après la première SAFFA, en 1930, consiste à prendre des risques que n'assureraient pas un établissement bancaire et à aider des femmes ne possédant ni parents ni amis disposés à leur donner un coup de main. De nombreuses femmes qui, naguère, cherchaient une activité indépendante, en raison de leurs conditions familiales, peuvent aujourd'hui trouver du travail comme employées partiellement occupées ; leur vie n'est pas devenue plus facile, leur nombre n'a pas diminué ; si les occasions de travail devaient diminuer, il y aurait de nouveau beaucoup de femmes qui devraient recourir à une activité indépendante.

Il n'est pas facile de faire apprécier que l'Etat nous la pite, en l'appelant à l'Office cantonal des mineurs qu'il créait. En 1942, Mme Pidoux, assistante sociale, la remplaçait dans l'équipe de la rue Curtat. Le S.S.J. a continué de se développer, s'occupant principalement des familles en péril, des femmes sans défense, des adoptions.

Aujourd'hui, le plus ancien service social de notre ville a achevé sa tâche et a pu se fonder dans le Centre social protestant. Comme nombre de services sociaux issus du tronc initial, le S.S.J. devient indépendant. Une page s'est tournée, une belle page de confiance, d'amitié, de collaboration étroite. Regardant le passé avec reconnaissance, je lui rends ici mes vœux à Mme Pidoux pour l'étape qu'il s'ouvre. De précieux appuis lui sont acquis. Il fait bon le savoir, d'ailleurs, soutenue par un comité formé d'amis éprouvés, qui partageront ses responsabilités et les joies qui viennent compenser les soucis.

Rapport de la fondatrice :

Renée Demieville



INSTITUT DE BEAUTE

LYDIA DAÏNOW

Ecole d'esthéticiennes

Place de la Fusterie 4

Genève

Tél. 24 42 10

Membre de la FREC

Il y a 16 ans que la société n'avait pas contracté aussi peu de cautionnements, 44 pour 352 000 fr. ; la moyenne des engagements est de 8000 fr. comme l'an passé ; 23 crédits concernent des entreprises existantes, douze, la reprise d'exploitations, sept, l'ouverture d'entreprises, un crédit pour la perfectionnement professionnel et une caution ; les cautionnements souscrits pour les entreprises existantes ont servi principalement au renouvellement des installations et à l'extension des affaires, parfois aussi à la reprise et à la consolidation de prêts et d'engagements échus.

En règle générale, les amortissements se sont faits normalement ; des allègements ont été accordés à la suite de maladie ou de circonstances imprévues. A fin juin 1952, les engagements de cautionnement atteignaient 1393 fr. ; trois pertes ont été enregistrées pour un montant de 13 858 fr., durant le dernier exercice. Vaud figure dans le total des cautionnements avec cent engagements pour un total de 442 420 fr., dont 272 043 fr. remboursés au 30 juin. La Confédération fait à la société SAFFA une subvention de 20 748 fr. ; 18 cantons participent aux frais d'administration, dont Vaud avec 1915 fr.

La société groupe 777 membres, qui sont convoqués en assemblée annuelle pour le 25 octobre à Berne, sous la présidence de Mlle Clara Aellig. Le compte de profits et pertes pour l'exercice 1951-1952 accuse un excédent de recettes de 548 fr. 45 après l'attribution de 3448 fr. 45 au capital social sous la forme d'un dividende de 2,15 % de 5000 fr. au fonds de réserve statutaire, de 2300 fr. au fonds de réserve pour pertes non subventionnées et 2191 fr. à la réserve pour pertes sur cautionnements non encore décomptés.

S. B.

SAINT-GALL

8 4

Des femmes pasteurs ?

Le Synode de l'Eglise évangélique nationale du canton de Saint-Gall a décidé que, désormais, les communes pourraient élire des théologues, non plus seulement comme aides de paroisse, mais comme pasteurs à poste complet, sans aucune restriction.

S. F.

Institut de recherches ménagères

L'institut suisse de recherches ménagères fait paraître des brochures renseignant objectivement les femmes sur des appareils ou des produits ménagers. Toute celles qui veulent profiter de cette documentation exceptionnelle peuvent passer des commandes à l'Institut de recherches ménagères, Nordstrasse 31, Zurich 6. Voici quelques titres de brochures : Produits de lessive ; vêtements de travail ; fers à repasser ; l'ABC des automatiques ; pous de savon, tumbler, klinder et carreau ; l'impénétration d'un parquet ; le linoléum ; la brochure « machines à laver automatique » paraîtra sous peu en français. Le prix de ces publications varie de 30 ct. à 3 fr.

ÉTRANGER

ÉGYPTÉ

Des femmes à l'Université « Al Azhar »

Pour la première fois dans l'histoire de l'Islam, les femmes seront bientôt admises à faire des études religieuses à l'Université égyptienne d'Al Azhar.

Le cheikh Mahmoud Chaltout, recteur de la célèbre université, a, en effet, annoncé qu'un collège de filles y serait prochainement ouvert. Suivant le journal « Al Akhbar », ce collège s'installerait dans l'ancien palais de la princesse Fawzia, sœur de l'ex-roi Farouk.

FRANCE

Les allocations familiales augmentées de 4 %

Les allocations familiales seront augmentées de 4 % à partir du 1er décembre, et de nouveau de 4 %, le 1er août 1953. M. Grandval, le ministre du Travail, l'a annoncé hier.

Ainsi, une famille de trois enfants, dont un est âgé de plus de dix ans, qui touchent actuellement 279 NF par mois en recevra environ 290 en décembre et un peu plus de 300 en août.

Les primes à la naissance et les allocations prénatales augmenteront aussi dans des proportions équivalentes.

LE VATICAN

Les femmes et le Concile

En égard du Concile du Vatican, qui a débuté le 11 octobre, le Dr Gertrude Heintzelmann a adressé une requête à la commission chargée de préparer le Concile, requête qui a été publiée également sous forme de brochure vendue dans le commerce. Les femmes ne peuvent saisir cet important événement sans donner leur opinion sur les problèmes qui préoccupent la femme moderne.

On sait que la philosophie officielle de l'Eglise catholique se fonde sur la doctrine de saint Thomas d'Aquin. Or, la requête en question tend à démontrer, en se fondant sur de nombreuses citations tirées des œuvres de saint Thomas d'Aquin que, en ce qui concerne la femme, la doctrine thomiste n'est plus en harmonie avec l'évolution scientifique et juridique de notre époque. Il est certain que les connaissances modernes, les modifications profondes intervenues dans la situation juridique de la femme, le fait aussi que la femme a pris conscience d'elle-même, devraient entraîner une modification dans l'attitude de l'Eglise à son égard. Et l'on veut espérer que les milieux de l'Eglise comprendront notre point de vue.

S. F.

YEMEN

Pour la première fois, douze jeunes femmes voilées de Sana, la plus ancienne capitale du Yémen, ont acquis le grade d'infirmière auxiliaire. Leur formation a duré deux ans.